



Florence LASSERRE-DAVID
Députée des Pyrénées Atlantiques
Secrétaire de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Paris, le 3 avril 2018

Monsieur,

Votre courrier a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Vous m'avez fait part de votre mécontentement au sujet de l'annonce du Premier ministre Edouard Philippe, de réduire à 80km/h la vitesse maximum autorisée sur le réseau secondaire. Cette annonce s'inscrit dans un projet plus global visant à améliorer la sécurité publique sur les réseaux routiers de France.

Le taux de mortalité sur les routes est en hausse depuis 2014, et les chiffres de février 2018 le prouvent encore une fois. J'entends votre opposition et votre colère, mais je ne vous rejoins pas sur le constat que vous tirez de cette mesure qui serait « symptomatique d'une politique inutilement répressive, contre-productive et infantilisante ».

Il y a un lien établi entre la vitesse et la sécurité. Je vous l'accorde, l'alcool au volant, l'usage de stupéfiants ou encore la fatigue sont les principales causes de la mortalité sur les routes en France. Cependant, les études prouvent que la vitesse est un facteur aggravant, responsable chaque année de la mort de 3 600 de nos concitoyens.

Je vous assure que cette décision n'est pas dirigée contre une partie du territoire en particulier. Il s'agit d'une mesure de sécurité publique qui s'impose comme nécessaire. Le Gouvernement, et le groupe des députés de la majorité auquel j'appartiens, ne peuvent se résoudre à laisser le taux de mortalité augmenter sans essayer de trouver une solution. Il a déjà été démontré par le passé que les mesures impopulaires en matière de sécurité routière s'avèrent efficaces : le port obligatoire de la ceinture de sécurité en 1973, l'abaissement de la vitesse en agglomération à 50km/h en 1990... De plus, cette mesure n'a pas pour objectif d'être punitive ou de « désapprendre » aux français les bons réflexes, mais bien de permettre une conduite plus vigilante et adaptée au réseau routier.

Je me permets également d'attirer votre attention sur le caractère expérimental de cette mesure. Cette expérimentation se déroulera entre juillet 2018 et juillet 2020.

J'entends les propositions que vous formulez pour améliorer les conditions de circulation et la sécurité des personnes sur nos routes : réparer et entretenir le réseau routier, aménager les zones notoirement dangereuses... Celles-ci me semblent tout à fait compatibles avec les mesures que le gouvernement propose.

Soyez assuré que je serai vigilante à ce que le gouvernement tienne ses engagements en matière de sécurité routière et revienne devant la représentation nationale avec un bilan complet de l'expérimentation.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Florence Lasserre-David

Site internet: www.florence-lasserre-david.fr